

Formation des membres du CSE

Volet Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Cette formation SSCT pour représentants du CSE ou de la CSSCT, permet aux stagiaires (élus comme suppléants) d'appréhender efficacement leur rôle et de faire respecter leurs prérogatives sanitaires et sociales de représentants du personnel. Ils pourront disposer d'outils essentiels pour participer activement et avec efficacité à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

PUBLIC VISE

Toutes les personnes exerçant un mandat de représentant du personnel titulaire et suppléants (CSE, CSSCT).

PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire.

OBJECTIFS

En application de l'article R.2315-9 du Code du Travail)

- Connaître le rôle et les missions des IRP (CSE et/ou CSSCT) en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels
- Développer des capacités d'analyse des conditions de travail
- Mettre en œuvre des méthodes et procédés pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail dans une démarche constructive

CONTENU

JOUR 1, 2 et 3

1/ Se situer en tant que membre du CSE dans l'instance et dans l'entreprise :

- Connaître les bases réglementaires sur l'instance CSE élue dans l'entreprise (composition, formation des élus, attributions, rôles et responsabilités suivant le nombre de salariés, ...)
- Connaître le fonctionnement du CSE (missions et moyens d'actions)
- La commission SSCT
- Connaître les sources d'information fiables dans les domaines de la Santé la Sécurité et les Conditions de Travail (SSCT) dans l'entreprise (BDES, ...) et en dehors (revue spécialisées, outils de veille réglementaire, site INRS et autres sites fiables)
- Connaître les différents acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise, leur rôle et leur lien avec le CSE

Mise en situation :

Exercices pratiques pour identifier les missions, le fonctionnement et les moyens du CSE (dont la communication est un facteur essentiel)

- Je fais partie du CSE : Travailler sur son pourquoi individuel ;
- Savoir expliquer à un tiers dans l'entreprise son rôle de membre du CSE ;
- Travailler les axes de communication dans l'entreprise de manière à éduquer/expliquer/informer tous les acteurs de l'entreprise (employés, ouvriers, managers/cadre, direction) sur l'ensemble des missions du CSE ou de la CSSCT
- Déterminer les objectifs principaux que vous vous fixez d'ici la fin de votre mandat ou à plus court terme (année)

Formation des membres du CSE

Volet Santé, Sécurité et Conditions de Travail

2/ Participer à l'élaboration de la politique de prévention des risques de son entreprise / Analyser les conditions de travail :

- Connaître les bases réglementaires sur l'instance CSE élue dans l'entreprise (composition, formation des élus, attributions, rôles et responsabilités suivant le nombre de salariés, ...)
- Les enjeux de la prévention
- Notions de base en prévention :
 - Définir: Danger, risque, situation dangereuse, dommage
 - Connaître le mécanisme de l'accident et notion d'exposition aux risques professionnels
 - Les atteintes à la santé (définir les termes accident du travail, de trajet ; maladie professionnelle)
 - Connaître les principes généraux de prévention
- Identifier et évaluer les risques :
 - Le DUERP / PAPRIAPACT: S'approprier le DUERP comme outil de pilotage ;
 - Identifier les risques au sein de votre entreprise
 - Evaluer avec une méthodologie en tant compte des mesures existantes
 - Prioriser des actions
- Savoir rechercher les informations liées aux risques et obligations en santé et sécurité qui concernent l'entreprise : aménagement des locaux, ergonomie des postes, aménagement pour les personnes handicapées, hygiène des locaux, télétravail, intervention de prestataires, autorisations, habilitations, information et formation sécurité...
- Proposer des solutions de maîtrise des risques à partir des principes généraux de prévention
 - Identifier des solutions à pouvoir proposer dans plusieurs domaines (Techniques, Organisationnelles et humaines)
- Connaître les obligations et responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité
 - Responsabilités civile et pénale
 - La réglementation : Code du travail (obligation de sécurité de résultat de l'employeur, comprendre le fonctionnement de la délégation de pouvoir (autorité, moyens, compétences), les normes et les recommandations

Mises en situation

- Exercice sur photos sur des situations qui ne correspondent pas à l'activité de l'entreprise pour faire des exemples de recherche de solution de prévention (méthode TOH en se basant sur les principes de prévention)
- Exercice individuel et par groupe : Identifier les situations dangereuses majeures dans l'entreprise et visualiser les risques encourus ; Les évaluer tous ensemble pour pouvoir les prioriser (en classer maxi 10) ;
- Identifier des actions (TOH) à proposer sur les 4 thèmes prioritaires au moins ; faire une des informations liées aux risques (dans l'objectif d'argumenter)

Intégration des membres du CSE/CSSCT qui réalisent leur renouvellement.

Temps de bilan des deux jours et points abordés afin de faire une restitution des éléments marquants et des évolutions réglementaires notamment.

3/ Identifier les RPS, analyser et agir :

- RPS : de quoi parle-t-on ?
 - définir souffrance, stress, harcèlement, burn-out, violence, incivilités, isolement social
 - cadre juridique et risques pour l'employeur
- Les facteurs de risques psychosociaux
- Evaluer les RPS
 - établir un diagnostic partagé ;
 - identifier les forces et les faiblesses de son organisation.
- Les étapes d'une démarche de prévention :
 - les acteurs et le pilotage des RPS ;
 - les niveaux d'actions primaire, secondaire et tertiaire ;
 - contribuer à un plan d'actions adapté ;
 - élaborer et suivre les outils de mesure.
- Le télétravail
- La déconnexion
- Conduite du changement

Mise en situation

Travail avec l'outil d'évaluation des RPS de l'INRS (pdf et excel) pour une appropriation dans l'entreprise ; Travail sur les axes de prévention à proposer.

Formation des membres du CSE

Volet Santé, Sécurité et Conditions de Travail

4/ Les TMS et le lien avec les RPS

5/ C2P (Pénibilité)

6/ LA QVCT (Qualité de vie et Conditions de Travail)

JOUR 4 et 5

7/ Méthodes et outils pour être acteur de la prévention des risques et de l'amélioration des conditions de travail

Identifier et analyser un comportement de prise de risque, analyser les conditions de travail

- Connaître les techniques d'analyse de poste et d'identification des comportements de prise de risque
- Droit d'alerte
- Connaître les documents mis à disposition du CSE suivant l'établissement ERP ou ERT (registres, document unique, vérifications générales périodiques, rapports de vérification...)
- Distinguer l'activité réelle du travail prescrit et quantifier les éléments pour motiver un avis et/ou justifier une prise de position sur des sujets à l'ordre du jour ou pour décider de les ajouter à l'ordre du jour car jugés importants
- Être acteur dans le domaine de la prévention en réalisant des inspections à intervalles réguliers

Tirer les leçons d'un AT

- Mener des enquêtes en cas d'accidents ou maladie professionnelle ou à caractère professionnel :
 - Analyse à chaud (recueil des témoignages, différencier un fait d'une opinion et intégrer la pluri-causalité de l'AT (ITaMaMi)
 - Analyse à froid (arbre des causes)
 - Proposer des actions (curatives, correctives et préventives à l'employeur)

Mises en situation

- Exercice dans l'entreprise pour identifier les compétences, les informations nécessaires à la tenue du poste ainsi que toutes les contraintes réelles du poste (observations ; chasse aux risques ; interviews, prise de note et point vis-à-vis du travail d'identifier des situations dangereuses majeures et des idées/solutions proposées par les salariés interviewés).

- Travail de création ou d'appropriation d'un support d'inspection régulière
- Exercice d'analyse à chaud et à froid avec plusieurs exemples de l'entreprise (idéalement ; sinon avec des exemples donnés)

8/ S'organiser dans l'action / Dialoguer de manière constructive :

En s'appuyant sur la documentation et les faits, **faire remonter des problématiques rencontrées par les salariés et être force de proposition**

- Analyser les informations recueillies sur le terrain auprès des salariés et à l'occasion des inspections et à l'aide des documents SSCT à disposition pour :
 - Identifier des sujets importants à préparer et à mettre à l'ordre du jour
 - Proposer des actions de prévention des risques ;
 - Accompagner les changements d'organisation
- Préparer une réunion
 - Proposer un ordre du jour d'une réunion
 - Préparer les sujets à aborder pour des futures réunions
 - Proposer un plan d'actions
- Organiser la tenue d'une réunion
 - Se situer autour de la table
 - Savoir convaincre sur les problématiques identifiées en dialoguant de manière constructive
 - Terminer un sujet abordé en établissant un plan d'actions à suivre
- Rédiger un PV de réunion (compte rendu) et le communiquer aux salariés

Mise en situation

- Lister les sujets à aborder durant les prochaines réunions (se fixer des objectifs)
- Cas pratiques sur l'argumentation des sujets prioritaires retenus (poser les problématiques précises avec des preuves factuelles telles que photos vidéo ; préciser les différents enjeux pour l'entreprise ; proposer des actions avec positionnement du président du CSE sur les actions retenues ou non); Création d'un plan d'action
- Animer une réunion et être en mesure de présenter un sujet mis à l'ordre du jour et terminant par l'identification d'un plan d'actions

Formation des membres du CSE

Volet Santé, Sécurité et Conditions de Travail

MOYENS PEGAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

- Formateur IPRP enregistré à la DREETS Occitanie et certifié par l'INRS
- Support de cours / Powerpoint
- Approche théorique et pratique (mises en situations par des exercices pratiques et jeux pédagogiques) ; La pédagogie utilisée rend **les participants acteurs de leurs apprentissages**.
- **Films d'avocat spécialisé (Maître Ledoux)**

MOYENS D'EVALUATION

- Questionnaire d'évaluation des acquis pour mesurer les connaissances acquises pendant la formation
- Remise d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation
- Evaluation de la qualité de la formation et du formateur à la fin de cette formation

DUREE

5 Jours / 35 heures

FORMAT

- Intra-entreprise
- Présentiel – Groupe de 10 personnes maximum

LIEU ET DATE

- **Lieu** : à définir
- **Dates** : à définir

TARIF

Tarif : 4250 € HT (forfait groupe) pour les 5 jours de formation

Notre organisme de formation est attentif à l'accueil des personnes en situation de handicap. Afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation de nos prestations, nous vous invitons à contacter notre référent handicap :

 referenthandicap@preventer.fr

 **06 82 12 94 61**